Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 035-213502057-20261026-2026_65-DE

Département Ille-Et-Vilaine
**Commune de Noyal Sous Bazouges**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 26/10/2026

| Date de la convocation |
|---|
| 19/10/2026 |

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 11 | 11 | 11 |

| Vote |
|---|
| **A l'unanimité**<br>Pour : 11<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 27/10/2026

L'an 2026, le 26 octobre à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Noyal Sous Bazouges dûment convoqué s'est réuni en session publique ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MALLET Bertrand, Maire.

**Présents** : M. MALLET Bertrand, Maire,
Mmes : BAZILLE Sandra, BOBON Christelle, BOUGERE Cindy, MAGAUD PERNOT Roxanne, SAVINEL Fanny,
MM : EON Jean-Yves, MAILLARD Jean-Charles, MARIAU Noël, PRESSET Jean-Baptiste, THÉBAULT Fabrice

**Secrétaire de séance :** Jean-Yves EON

## 2026/65 – Participation financière aux voyages scolaires 2026/2027

Monsieur le Maire rappelle que le montant de la subvention pour les voyages ou classes vertes effectués dans le cadre scolaire était de 70 € pour l'année scolaire 2025/2026. Cette subvention est octroyée aux familles de Noyal-sous-Bazouges une seule fois par année scolaire et par élève.

Il propose de renouveler cette subvention pour l'année 2026/2027 et demande à se prononcer sur le montant, pour les élèves des écoles maternelles, élémentaires, collèges, lycées, instituts de formation et maisons familiales rurales.

Cette subvention fera l'objet d'une demande écrite (courrier et justificatif) **avant** le départ et sera versée **une fois le voyage effectué** à la famille ou à l'organisateur du voyage scolaire.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de fixer la participation financière aux voyages scolaires à hauteur de **70 €** par élève pour l'année scolaire 2026/2027
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget.

**Le secrétaire de séance :**
**Jean-Yves EON**

**Pour copie conforme :**
**Le Maire, Bertrand MALLET**